

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE  
DE

SAINGHIN EN WEPPE

59184

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 07/04/2026 S L O W

ID : 059-215905241-20260403-AR\_2026\_34-AR

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE**  
**DES ARRETES DU MAIRE**

**OBJET : Arrêté portant délégation de fonctions à Mme BRASME Marie-Laure, Adjointe**

Le Maire de la commune de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire et des adjoints,

Vu la délibération n°4 du 20 mars 2026 portant attribution d'une indemnité de fonction d'adjoint titulaire d'une délégation à hauteur de 19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Attendu que Madame BRASME Marie-Laure a été élue 1<sup>ère</sup> adjointe au maire,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Madame BRASME Marie-Laure, Adjointe,

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1er** : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à Mme BRASME Marie-Laure en tant que 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux affaires sociales, au logement et à l'état civil. Elle sera amenée à exercer les fonctions suivantes :

▪ **Affaires sociales**

- Relations entre la ville et le CCAS et les autres institutions pour la mise en œuvre de la politique sociale
- Politique en faveur des personnes les plus en difficulté
- Actions de solidarité sociale
- Actions en faveur de l'emploi
- Création d'un dispositif pour aider des jeunes à passer leur permis de conduire
- Relations avec les associations sociales
- Développer les activités pour maintenir le lien social des aînés
- Lutter contre l'isolement.

Il est précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Mme BRASME Marie-Laure, celle-ci sera remplacée par Mme DELPORTE Marie-Françoise, adjointe déléguée aux Seniors pour les 2 derniers domaines cités ci-dessus.

▪ **Etat civil**

- Service État civil- Accueil
- Accueil des nouveaux arrivants

▪ **Logement**

- Politique de la Ville en matière de logement et relations avec les bailleurs sociaux.
- Programmes de renouvellement urbain
- Représentation de la ville aux commissions d'attribution des logements sociaux
- Favoriser l'accès aux logements

**ARTICLE 2** : Mme BRASME rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

Elle sera rapporteur des affaires relevant de sa délégation auprès des différentes instances. Une fois par an minimum, Mme BRASME dressera un compte-rendu de sa délégation au conseil municipal.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publier sur le site internet de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 25 mars 2026.

NOTIFIE A L'INTERESSEE LE :

Le Maire,  
Matthieu CORBILLON

